



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2023, à compter de 17h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. Marcel Tremblay, district n°4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est absente : Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

Est également présente : Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 17h00 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2023-09-618

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par André Perrault

Appuyé par Robert Arcoite

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

2023-09-619

3. Modification contrat directrice générale

Attendu que le conseil désire mettre à jour le contrat de la Directrice générale et greffière-trésorière;

Il est, proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner le contrat de travail de Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière, suivant les modifications apportées.

Adoptée

2023-09-620

4. Nomination de la personne responsable des services électroniques ClicSéQUR

Considérant que Natacha Jodoin, la directrice générale doit être nommée pour être la personne responsable des services électroniques ClicSéQUR;

Considérant que la municipalité consent à ce que sa représentante, Natacha Jodoin soit autorisée à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSéQUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

En conséquence, il est,

Proposé par François Barbeau

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer Natacha Jodoin, la directrice générale doit être nommée pour être la personne responsable des services électroniques ClicSéQUR;

Considérant que la municipalité consent à ce que sa représentante, Natacha Jodoin, soit autorisée à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSéQUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

Adoptée

2023-09-621

5. Dépôt d'une demande d'aide financière pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Considérant l'appel de projet pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

Que la Municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance du Guide du PNHA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Sainte-Clotilde s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles au projet ;

Que la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PNHA associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût;

Que la municipalité de Sainte-Clotilde désigne madame Natacha Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

2023-09-622

6. Fermeture de la séance

Il est,

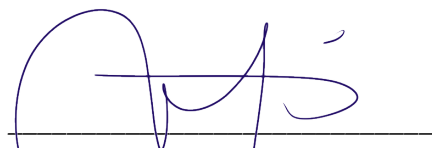
Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

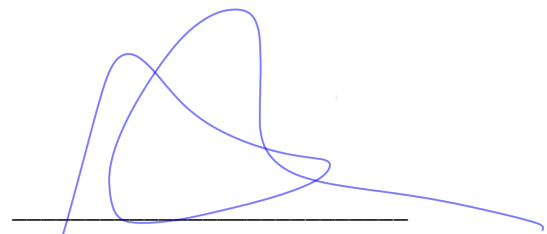
Que la présente séance soit levée à 17h30.

Adoptée



Guy-Julien Mayné

Maire



Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière



Jé, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 6 septembre 2023.
